



Les Ateliers Musicaux – Assemblée Générale

24 juin 2025

Rapport financier année civile 2024

1 Etat des comptes

1.1 Chiffre d'affaires

Produits d'exploitation pour l'année 2024 (Adhésions + Cotisations + Prestations extérieures + Subventions) 382 622 € (372 706 en 2023, 325 201 en 2022)

	2024- 2025	2023- 2024	2022- 2023	2021- 2022	2020- 2021	2019- 2020	2018- 2019
Nbre adhérents	482	471	460	367	336	370	400

Nombre d'adhérents stable (476 + 6 adhérents occasionnels pour conférences et stages)

Cotisation + Adhésions + Bourses + Prestations extérieures (en €)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Adhésions (€)	18 018	17 857	15 628	10 620	10 220	11 075	12 455
Chiffre d'affaires (€)	314 897	304 079	258 801	203 077	199 060	234 072	233 839
Cotisations	307 399	301 828 ↗	251 538				
Prest extérieures	7 497 ↗	2 250 ↘	7 263				

Augmentation des prestations extérieures avec de nouveaux contrats qui seront détaillés dans le rapport d'activité.

Subventions :	- mairie : 38 200 - département (conseil général) : 10 000 (depuis 2015) (maximum possible pour une Ecole de type 1) - passeport pour l'art : 1690 - service civique : 853
Bourses	- département : 17 élèves boursiers (forfait enfant complet) : 16 117 € (27 élèves en 2023)

1.2 Dépenses

Charges d'exploitation de l'année 2024 => 411 894 € (dont masse salariale 333 945 €)
(2023 → 346 526 € / masse salariale 295 425 €)

- **Salariés et masse salariale :**

Nombres salariés au 01/09/ 2024			
Administratif	1	35 h/sem	
CDD animateur technicien / professeur	5		au total : 9,81 ETP (Équivalents Temps Plein)
CDI animateur technicien / professeur	17		

	2024 ^②	2023 ^②	2022	2021 ^①	2020 ^①	2019
Total masse salariale (€)	333 945	295 425	268 567	185 768	210 127	273 240
Rémunération personnel *	270 971	243 333	216 574	179 182	174 092	216 550
Charges sociales	62 974	52 092	51 993	6 587	36 035	56 690

* congés payés et prime fin d'année inclus

① Années Covid : baisse de la masse salariale due aux aides COVID

② Sept 2023, changement statut des enseignants : Animateur - technicien → Professeur (impact de 4 mois sur 2023 - en 2023, salaires + 8% : changement statut + 4% revalorisation du point d'indice de la convention collective)

- **Frais fonctionnement (en €)**

	Année 2024
	45 769
Electricité	5 309 ↗
Ménage	6 218
Loyer	3 066
Experte comptable	13 935
Assurance	2 456
2 Services civique (8 mois chacun)	Coût : 114 / mois / SC Subvention : 100 / mois / SC
Fonctionnement courant	le reste

2 Tarifs

	Sept 2024	Sept 2023 ^②	Sept 2022	Sept 2021 ^①	Sept 2020 ^①	Sept 2019
Adhésions	39	39**	33	30*	30*	30
Cotisations (cours)	environ + 2%	environ + 13%	+ 2%	+ 2%	--*	+ 3%

① Maintien des tarifs pour compenser année COVID

② Sept 2023 : les tarifs augmentés pour passer les enseignants au statut professeur

2.1 Comptes financiers 2024 Déficit - bénéfices

L'année se termine sur un **déficit de 4 206 €**

	2024	2023 ^②	2022	2021 ^①	2020 ^①	2019	2018	2017	2016
Résultat exercice	- 4 206	+ 27 374	+ 13 445	+66 902	+11 993	- 6 874	- 4 780	+ 3 200	- 3 380

① Aides COVID

② 2023 : Résultat positif net grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents et mise en place de la nouvelle grille tarifaire en sept 2023

2024 : Malgré l'augmentation tarifaire de 2023, déficit dû à l'augmentation de la masse salariale

2.2 Ecart significatifs 2023 / 2024

Négatif	- Augmentation masse salariale certaines prestations ne sont plus rentables comme le forfait cours individuels (coût 799€ / vendu 744€ => $\Delta = 55 \text{ €} / 200 \text{ adhérents}$) - Inflation
Positif	- Augmentation des prestations extérieures ponctuelles

2.3 Réserves et trésorerie au 31/12/2024

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Disponibilités	176 693	196 758				
Cpte Courant	108 055	128 194	100 354	95 695 ^①	45 234 ^①	17 665
Livret A	56 879	55 223	53 655	52 929	52 666	52 392
Livret Associatif	11 327	10 842	10 613	10 576	10 656	10 549
Caisse	430	2499	193	2 953	183	51
Partie des disponibilités non utilisables						
Provisions procès *	16 000	16 000	16 000	16 000		
pour retraites **	90 603	113 526	90 508	66 090	54 097	60 971
	+ 22 923 IFC					

① aides COVID

* **Provisions pour procès** : en 2021 dans les disponibilités ont été « provisionnés » 16 000 € en attendant l'issue du procès avec l'ancienne voisine → résultat le 28/06/2025 (on saura si elle fait appel de la décision du tribunal)

Pour rappel : nous avons été condamnés à lui verser 8 000 € et la mairie de Toulouse a été condamnée à régler à notre place.

** Provisions pour départs retraites

Le coût des départs à la retraite est aujourd'hui estimé à 113 526 € (pour les + de 40 ans avec départ à la retraite à 64 ans). Calculé sur l'ensemble de la masse salariale / Rapport de Générali Philisophia Départ (20/05/2022)

→ 4 départs à la retraite à prévoir d'ici 2027 : 55 621€ à provisionner sur un Plan IFC

→ Avantages d'un plan IFC : (Indemnités de Fin de Carrière). Les provisions n'apparaissent plus dans les disponibilités (ainsi que les provisions des charges sociales sur départs).

Un Plan d'IFC a donc été ouvert : 1^{er} versement 22 923 € en novembre 2024 et la même somme sera abondée en novembre 2025.

2.4 Investissements 2024

- 1 piano droit
- petit matériel éveil (percussions)
- 6 ukuleles
- percussions + petites percussions (pour interventions en milieu scolaire)
- 3 écrans déportés pour les 3 postes administratifs
- matériel de batterie (peaux et pieds)
- 3 banquettes de piano à vérin hydraulique

3 Perspectives 2025

Investissements	Le résultat de l'exercice ne permet d'envisager que peu d'investissements pour la rentrée 2025 : - nouveau logiciel de gestion qui a été installé il y a 2 mois
------------------------	--

Subventions	- Mairie : 30 570 € + 5 733 € en 2025 (38 200 en 2024) incertitude pour 2026 (plan austérité gouvernement) - Département : 10 000 € (sur les 30 000 demandés suite à ouverture cycle 2) soit 21 € / élève
--------------------	--

Charges	- Augmentation de valeur du point d'indice des salaires (Convention collective) - Baisse possible des réductions bas salaires en 2025
----------------	--

⇒ En 2024 nous sommes parvenus à nous autofinancer à environ 90% (86% en 2023)

Le devenir des subventions étant très incertain nous allons devoir envisager un modèle financier viable sur le long terme et approcher les 100% d'autofinancement

⇒ Mise à plat de la grille tarifaire en fonction du coût horaire moyen d'un face à face pédagogique avec un enseignant (coût = salaire & charges annuelles & heures de préparation + une partie des frais de structure)

⇒ Calcul du seuil de rentabilité pour les prestations collectives : 1 seul module ou formules (2 ou 3 modules)

⇒ Globalement chacune des prestations proposées doit être « rentable » (sauf certains cas particuliers)

⇒ En fonction de ces éléments, augmentation des tarifs pour la rentrée 2025 (décidée au mois de juin par le CA) afin de pouvoir absorber :

- Inflation et future augmentation masse salariale
- Baisse possible des subvention les années à venir